

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq décembre 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	Mme Brigitte RAIMBAULT
M. Pierre ANNAIX	donne procuration à	Mme Sandrine BRUN,
M. Gilles BERRÉE	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

30. DCM2025S5N30 – Nantes Métropole Aménagement – Rapport annuel 2024 des administrateurs au Conseil Municipal

Madame VIGNAUX rapporte :

En 2009, la Société d'Economie Mixte Nantes Métropole Aménagement a changé de statut juridique pour devenir une Société Publique Locale d'Aménagement. Le capital de cette nouvelle société est exclusivement détenu par des collectivités (Nantes Métropole ayant plus de 73 % des actions le reste étant réparti entre 19 communes de l'agglomération).

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le Conseil Municipal a désigné Madame VIGNAUX, lère adjointe, en tant qu'administratrice représentante de la Commune d'Orvault au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL Nantes Métropole Aménagement.

Cependant, cette fonction d'administratrice est exercée, non pas en nom propre, mais comme mandataire de la collectivité.

Aussi, et conformément à l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation au représentant de la collectivité de présenter un rapport d'activité de la société devant le Conseil Municipal.

La production de ces informations a pour objectif d'améliorer l'information et le contrôle du Conseil Municipal sur les structures associées dépendant pour partie de la Commune et de vérifier que ces sociétés agissent en conformité avec les orientations et actions engagées par la Commune d'Orvault.

Le rapport annuel de Nantes Métropole Aménagement au titre de l'année 2024 est consultable sur simple demande auprès des services techniques de la Ville ainsi que sur son site internet. Il a également été mis à la disposition des élu-es dans leur espace documentaire dédié.

INFORMATION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport des administrateurs de Nantes Métropole Aménagement pour l'exercice 2024.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 16 décembre 2025

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU

La secrétaire de séance



Sandrine BRUN

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 16 DEC. 2025

Et par publication le : 16 DEC. 2025

